

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze février, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Madame Monique BLANC, Maire-adjoint.

Conseillers en exercice : **14**    Conseillers présents : **11**    Conseillers votants : **12**

Présents : BLANC Monique ; BLANC René ; VAUSSENAT Bertrand ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; MONACI Marc

Absents excusés : Jacky CASASNOVAS a donné pouvoir à Monique BLANC ; Sébastien REVOL ; Alexandra POILBLANC

Secrétaire de Séance : VAUSSENAT Bertrand

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir cette séance, Madame le Maire-adjoint demande de rajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Un droit de préemption sur une parcelle boisée
- Demande de lots pour le concours de coinche organisé par l'APE de l'école de Saint Agnan en Vercors

Adopté à l'unanimité.

### **APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 17-01-2018**

Adopté à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2018 - ASSOCIATIONS**

Bertrand VAUSSENAT fait lecture du tableau de propositions de subventions pour les associations, d'un montant total de 11 433€. Il souligne le refus de la commission d'attribuer la subvention demandée par l'association SPITTEUR PAN, au motif que le dossier n'a pas fait état d'une action prévisionnelle locale visible sur la commune. Bertrand VAUSSENAT rappelle l'action des associations et souligne la nécessité de renouveler le soutien à cette vie associative riche.

Il est demandé le renouvellement de l'enveloppe de 12 000€, permettant de participer à une manifestation imprévue.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE D'INSCRIPTION AU P.D.E.S.I DE LA GROTTTE DES FERRIERES**

René BLANC présente la demande du Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme qui souhaite inscrire la grotte des Ferrières au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

L'objectif de ce classement est d'améliorer la gestion et le développement des sports de nature en garantissant la sécurité des aménagements, la signalétique en matière de comportement et de respect de l'environnement, et l'accès à tous.

*Arrivée de Jacky CASASNOVAS*

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme demande le vote de l'inscription au P.D.E.S.I de la grotte des Ferrières.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme demande aussi de voter l'inscription de l'accès à la grotte des Ferrières au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Drôme. Actuellement, l'accès à la grotte se fait par un chemin situé sur une parcelle privée, dont le propriétaire refuse le classement au PDIPR.

Le conseil municipal propose de demander au département de déplacer l'accès à la grotte dans une parcelle communale, F137, afin de permettre le classement de ce chemin au PDIPR.

Adopté à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Yolande VAN HUFFELEN rappelle qu'actuellement Florence MATHIAN est en arrêt maladie et demande de voter la création d'un poste d'Adjoint technique contractuel saisonnier pour assurer son remplacement au camping, sur la base d'un 35h hebdomadaire annualisé, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018, pour remplir les missions d'accueil, de tenue de caisse, d'entretien des locaux, ainsi que la régie des recettes au titre de régisseur de recettes titulaires-responsable.

Dominique COUILLER, déjà adjoint technique contractuel saisonnier en renfort la saison passée a accepté d'occuper ce poste.

Adopté à l'unanimité.

Yolande VAN HUFFELEN demande aussi de voter la création d'un deuxième poste d'Adjoint technique contractuel saisonnier, en renfort du premier, sur la base de 24h hebdomadaire annualisé, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Suite à une question, il est précisé que le terme « annualisé » signifie que l'agent pourra avoir un nombre d'heures variable selon les périodes, mais ayant pour base le temps de travail nommé dans son contrat.

### **DROIT DE PREEMPTION DES TERRAINS BOISÉS**

Madame AUBERT Sandrine souhaite vendre une parcelle boisée. Selon l'article L.331-22 du Code Forestier, en tant que collectivité propriétaire limitrophe, nous pouvons exercer un droit de préemption sur ce terrain boisé.

Référence cadastrale de la parcelle concernée :

- WC 82, au lieudit Pré Joie d'une superficie totale de 24 516 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à acquérir la parcelle référencée ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE LOTS – APE DE L'ECOLE DE SAINT AGNAN EN**

#### **VERCORS**

L'Association de Parents d'Elève de l'école de Saint Agnan a sollicité la commune pour des lots afin d'organiser un concours de coinche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir à l'APE de l'école de Saint Agnan 4 cartes de 10 entrées enfant pour la piscine.

Adopté à l'unanimité.

### **DIVERS**

- **Décret 2017-1279 du 9/08/2017 sur la simplification de la police des manifestations sportives se déroulant sur la voie publique :**

Bertrand VAUSSENAT informe que lors d'une manifestation se déroulant exclusivement sur la commune, non motorisée et rassemblant moins de 100 personnes, les autorisations sont à déposer par l'organisateur directement en mairie, sans passer par la Préfecture.

▪ **70<sup>ème</sup> Anniversaire de la Reconstruction du village :**

Monique BLANC informe de la date : samedi 23 juin 2018. Les adjoints se sont déjà réunis pour lancer quelques pistes de réflexion quant à l'organisation de la journée : cérémonie, exposition, animations, restauration, bal...

Les élus sont invités à participer au groupe de travail. Le groupe de travail va solliciter les associations et d'autres partenaires lors d'une réunion. Prochaine date du groupe de travail : **lundi 19 février à 10h.**

Tour de table :

Bertrand VAUSSENAT :

- **Retour du Comité Syndical du Parc qui s'est tenu samedi 10 février 2018 :** le PNRV lance une action de rénovation des cabanes et abris pour développer l'itinérance. Le refuge de Crobache a été ciblé pour bénéficier de cette action. La commune à préciser qu'ayant déjà un projet à ce sujet elle souhaite être associée à la réflexion.
- **Restauration de la Fontaine aux Ours :** soumet l'idée de la nécessité de restaurer les ours de la fontaine, dans le cadre de l'anniversaire de la reconstruction du village.
- **Bureau de la CCRV :** Mr DELPLAN de la DGFIP a rappelé le début du prélèvement à la source dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les particuliers et les collectivités.
- **Prochainement, visite de la Présidente du Conseil Départemental, Madame Marie-Pierre MOUTON :** faire remonter à la CCRV des dossiers à évoquer.
- **Courts-métrages sur le Vercors :** le centre social la Paz organise en mars des projections de courts-métrages pour les enfants de 5 à 10 ans. A sollicité le Vercors. Cela se passera le mercredi 14 mars, à la salle des fêtes de La Chapelle en Vercors.

Marc MONACI :

- **Abreuvoirs des Allemands, branchés sur la source de Font Clair.** Puisage qui se déverse dans les champs. Il serait intéressant d'installer des compteurs pour mesurer la quantité d'eau prélevée, surtout en période de sécheresse. Rappel que le droit de puisage peut être règlementé par convention.

Gérard ALLIER :

- **Travaux de la cantine :** avancent comme prévu. La pose des faïences et du carrelage commencera la semaine prochaine.

Daniel AUDEYER :

- **Réunion avec le Département pour la forêt :** attribution du budget pour la replantation et délibération d'intérêt public pour contraindre les propriétaires privés d'accepter la création de piste pour l'entretien des forêts.

Bernard BREYTON :

- **Questionne sur la réception de la télévision hertzienne.** Plusieurs problèmes sont relevés mais sans être une généralité.

Marie-Claude BLAIN :

- **Questionne sur la commande de la tyrolienne du jardin de ville.** Commande passée, en attente de livraison.

**La séance est levée à 20h46**

Le Maire-adjoint,

Le secrétaire,